

# Accostages dans le fleuve Fraser

Les agents sont priés de présenter une demande de « créneau horaire » car tous les navires qui entrent dans le fleuve doivent demander un créneau.

Le tableau ci-dessous n'indique que la profondeur à Sand Heads et ne tient pas compte des dispositions d'accostage. Les données hydrographiques peuvent varier tout au long de l'année.

À titre d'information, le tableau qui suit indique le tirant d'eau maximum autorisé aux diverses marées à Sand Heads.

Le tirant d'eau maximum dans le chenal principal du Fraser est de 11,5 mètres pour une marée de 3,3 mètres à Sand Heads. Les tirants d'eau autorisés sont établis par paliers, conformément au tableau ci-dessous. Ces tirants d'eau resteront en vigueur jusqu'à nouvel ordre

<b>Tirant d'eau (mètres)</b>	<b>Marée (mètres)</b>
11,5	3,3
11,0	2,8
10,5	2,3
10,0	1,8
9,5	1,3
9,0	0,8

Ces renseignements ne s'appliquent qu'aux tirants d'eau du chenal principal du fleuve et ne changent en rien les restrictions qui peuvent être en vigueur aux divers postes d'accostage.